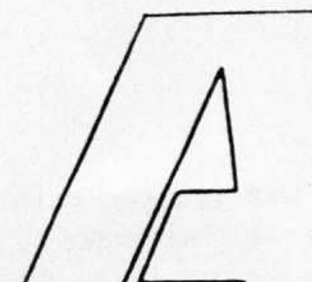
ISSN 0294 - 4693

DLP-5-10-87042355



vertissements agricoles

POITOU CHARENTES



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 123 (20/87) du 1er Octobre 1987

COLZA : . Activité limitée des **altises**
. Attention aux **limaces**
. Localement dégâts de **tenthrèdes** et de **larves de carabes.**

Journée SPV – FREDEC *

Le Service Régional de la Protection des Végétaux et la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures organisent

le Vendredi 4 Décembre 1987 au Lycée Agricole de MELLE (79)

leur réunion technique d'automne, dont le programme et les modalités de participation seront publiés ultérieurement.

* anciennement CIPHYSA-FREDEC

COLZA

Les cultures sont à des stades très divers qui vont de jeunes semis pas encore levés jusqu'au stade 4 feuilles.

ALTISES

Jusqu'à présent peu de morsures sur feuilles et seuls quelques rares captures ont été signalés dans le réseau.

Il convient néanmois de rester vigilant et de surveiller culture et cuvette jaune.

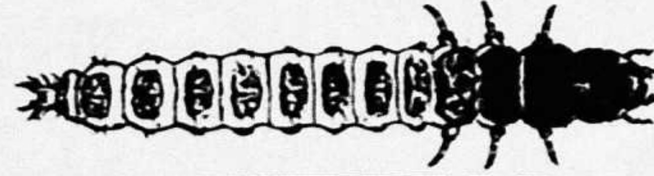
Stade	**Jusqu'au stade 2 Feuilles** (B2)	**Au delà du stade 2 Feuilles**
Dégâts	Risque de dégâts directs par les morsures de grosses altises adultes.	Risque de dégâts par l'intermédiaire des larves
		
Préconisation	Intervenir lorsque 3 pieds sur 10 ont des morsures	Intervenir lorsque vous avez 20 à 30 captures d'adultes cumulées **(depuis le stade B2)**

LARVES DE CARABIDAE

En Gâtines et dans le secteur de Sauzé-Vaussais, des dégâts à la levée nous ont été signalés. Les plantes sont sectionnées et on remarque la présence de larves sombres avec une paire de mandibules et 3 paires de pattes (larve de carabe).

Ces insectes sont surtout à craindre dans les terres riches en matière organique ou qui ont eu des apports de fumier.

En présence de dégâts et de larves, intervenir **aux heures les plus chaudes de la journée** avec du parathion éthyl ou du lindane à 200 g de matière active/ha.



Aspect de la larve (Genre voisin)
15 à 20 mm

P.128



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE RÉGIONAL
DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D. Abonnement annuel : 130 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

TENTHREDES DE LA RAVE

En Deux-Sèvres, des dégâts sont notés (feuilles devorées). La larve de cet insecte a une couleur gris verdâtre et ressemble beaucoup à une larve de papillon **(différence importante : la larve de Tenthrède a 14 fausses pattes abdominales, alors que ce nombre n'excède jamais 10 pour celle de papillon).**

Intervenir avec un pyrethrinoïde en présence de larves et de dégâts.



Aspect de la larve (Genre voisin)
15 à 18 mm

LIMACES

Intervenir dès que vous observez l'activité de ces ravageurs (dégâts signalés dans le réseau).

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE

Si au cours des deux dernières campagnes, il nous a été impossible de déceler des dégâts de jaunisse nanisante en Poitou-Charentes, le risque ne peut être écarté en 1988. Les populations de pucerons Rhopalosiphum padi présentent sur maïs sont loin d'être négligeables, les semis précoces devront être surveillés avec une attention particulière.

STRATEGIE POUR LA CAMPAGNE 87-88

- Pour les agriculteurs dénombrant les pucerons, une intervention est conseillée dès 15 % de pieds porteurs, 10 % en cas de période pluvieuse annoncée rendant l'accès dans les parcelles difficiles.

- Pour les agriculteurs intervenant traditionnellement à 2 feuilles, attention, aux semis antérieurs au 20 octobre, se reférer à nos bulletins pour intervenir en raison du risque de contaminations précoces dès le stade 1 feuille.

2 feuilles est un bon stade moyen pour intervenir mais.....
- trop tard en cas d'infestations massives précoces
- à renouveler en cas de vols tardifs

Les produits : Rien de bien nouveau depuis la campagne 86- 87.

Matière Active	Dose/ha de m.a.	Spécialités Commerciales	Dose/ha de S.C.
fenvalerate	25 g	SUMICIDIN 10 (AGRISHELL)	0,25 l
deltamethrine	7,5 g	DECIS CE (PROCIDA)	0,3 l
cyfluthrine	15 g	BAYTHROID (BAYER)	0,3 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK (SANDOZ)	0,2 l
cyhalothrine	7,5 g	KARATE (SOPRA)	0,15 l
bifenthrine	7,5 g	TALSTAR (PEPRO)	0,075 l
cypermethrine	20 g/l	Diverses spécialités	
bromophos methyl	375 g	Diverses spécialités	
permethrine	62,5 g	AMBUSH (LA QUINOLEINE)	0,25 l

(C) SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation.